



Edité le : 19/11/2025

Rapport d'analyse Page 1 / 2

MAIRIE DE CHAZELLES

LE BOURG  
43300 CHAZELLES

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE25-165942	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS Loire Santé et Environnement
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2511-16673</b>	<b>N° Prélèvement :</b>	00198370
<b>N° Analyse :</b>	00229493	<b>Nature:</b>	Eau de ressource superficielle
<b>Point de Surveillance :</b>	BARR. GIMOND CHAZELLES S/LYON	<b>Code PSV :</b>	0000000104
<b>Localisation exacte :</b>	ENTREE STATION	<b>Dept et commune :</b>	42 GREZIEU-LE-MARCHE
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	X : 45,6430948000		Y : 4,3970016000
<b>UGE :</b>	0019 - AEP SI CHAZELLES SUR LYON	<b>Type d'eau :</b>	A3 - EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3
<b>Type de visite :</b>	AURC	<b>Type Analyse :</b>	DIVER
<b>Nom de l'exploitant :</b>	SI CHAZELLES SUR LYON PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 42140 CHAZELLES SUR LYON	<b>Motif du prélèvement :</b>	CS
<b>Nom de l'installation :</b>	BARRAGE DE LA GIMOND	<b>Type :</b>	CAP
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 17/11/2025 à 08h52 Réception au laboratoire le 17/11/2025 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BONNEFOY Alice Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine	<b>Code :</b>	000050

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 18/11/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Mesures sur le terrain</b>								
Aspect de l'eau	42TERR	0	-	Analyse qualitative				
Couleur de l'eau	42TERR	0	-	Analyse qualitative				
Température de l'eau	42TERR	11.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		#

.../...

Édité le : 19/11/2025

Identification échantillon : LSE2511-16673

Destinataire : MAIRIE DE CHAZELLES

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
Température de l'air extérieur	42TERR	N.M.	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne	-10	
pH sur le terrain	42TERR	7.1	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0	#
Chlore libre sur le terrain	42TERR	N.M.	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	
Chlore total sur le terrain	42TERR	N.M.	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	
Bioxyde de chlore	42TERR	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.06	
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>							
Couleur apparente (eau brute)		40	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887	5	#
Couleur vraie (eau filtrée)		30	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887	5	200 #
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<b>Cations</b>							
Ammonium		0.10	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode interne M_J077	0.05	4 #

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Marion MAJCHRZAK  
Technicienne de Laboratoire

